

CAPL A du 26 octobre 2012

Liste d'aptitude de B en A

Déclaration liminaire

Nous ne pouvons débiter cette CAPL sans dire un mot sur le contexte général : aujourd'hui nous constatons que les administrations financières ne sont pas prioritaires dans l'esprit des pouvoirs publics. **Le couperet est tombé récemment : 2023 emplois seront supprimés en 2013 dans nos services.**

Cela signifie concrètement que le gouvernement a choisi de ne pas se donner les moyens d'appliquer une politique fiscale réellement novatrice. Cet affaiblissement du niveau d'emplois ne permettra pas aux agents d'exécuter pleinement l'ensemble des missions dévolues aux administrations financières.

Un autre problème a pris de l'ampleur : **les difficultés budgétaires rencontrées dans les directions.** Dans plusieurs départements les responsables locaux risquent de ne plus être en mesure d'assurer les dépenses courantes. Face à cette situation, la CGT FINANCES PUBLIQUES vient d'adresser un courrier au Directeur général pour exiger un abondement immédiat des budgets locaux afin que les services puissent fonctionner normalement.

Pour la filière gestion publique, la suppression du mouvement de mutation du 1er mars, générera forcément des vacances de poste plus nombreuses jusqu'au prochain mouvement général.

Le blocage de la valeur du point d'indice depuis 2010 entraîne une insatisfaction croissante de nos collègues et pèse lourdement sur leurs conditions de vie.

Concernant cette CAPL préparatoire à la confection de la liste d'aptitude de B en A, nous constatons un grand nombre de candidatures en partie liées à la question du pouvoir d'achat.

Non contents de supprimer 2023 emplois, les pouvoirs publics ont décidé de revoir à la baisse le plan de qualification en cours. **La CGT FINANCES PUBLIQUES tient à rappeler qu'elle considère que le concours doit être le principal moyen de promotion.** Aujourd'hui, les postes proposés aux concours diminuent ; le nombre de collègues promus par liste d'aptitude va être également restreint.

Le système actuel de notation est appliqué depuis 8 ans. Nous soulignons qu'il génère parfois une double peine : tout retard dans le rythme de majorations se répercute sur le positionnement au niveau de la liste d'aptitude.

Nous reviendrons sur les dossiers de certains collègues illustrant cette situation. Le poids de la notation apparaît comme un élément essentiel.

Nous allons vous demander d'examiner les candidatures d'une manière plus large et de prendre véritablement en compte l'ensemble des éléments du dossier de chaque agent.

Nous avons naturellement examiné en consultation l'ensemble des dossiers et nous souhaitons vous expliquer pour quels motifs la liste présentée peut être utilement modifiée.

LE 27 NOVEMBRE,



**TOUS
EN
GREVE !**

Toulouse, le 2 novembre 2012

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne**

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu de la CAPL

Lecture des déclarations liminaires des OS

Nous avons interpellé la direction sur la révision à la baisse du plan de qualification et sur le poids de la notation dans le positionnement sur la liste d'aptitude.

Nous avons demandé un examen complet des candidatures prenant véritablement en compte l'ensemble des éléments du dossier de chaque agent.

Avant l'examen de l'ordre du jour, une question diverse a été abordée : **la superficie de la RAN (Résidence Administrative Nationale) de Toulouse qui s'étendrait de Revel à Fronton. Si elle est appliquée en l'état, cela ne manquera pas de poser des difficultés de déplacement aux collègues affectés.**

La direction a répondu que cette question relève du comité technique. Dans ces conditions la CGT FINANCES PUBLIQUES ne manquera pas d'intervenir sur ce sujet par exemple à l'occasion du prochain CT.

Ordre du jour

► **Approbation des PV du 12/06/2012 relatif aux appels de notation des A, et PV du 13/07/2012 relatif au mouvement local de mutation des A**

Votes des organisations syndicales : CGT FINANCES PUBLIQUES : pour
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES : pour
FO DGFIP : pour

Vote de l'Administration : pour

► **Liste d'aptitude de B en A 2013**

Dans le département de la Haute Garonne, 71 collègues ont postulé contre 79 l'année dernière. Initialement la direction avait classé 6 agents en excellents et 28 en très bons ; 37 collègues n'avaient pas été proposés.

Au cours de la CAPL la direction a communiqué aux élus les éléments de méthode et critères retenus pour effectuer cette sélection.

La valeur professionnelle s'apprécie par rapport à la qualité des dossiers :

- Evaluation notation sur 5 ans, appréciations littérales, absence de réserve
- Avis du chef de service : capacité à innover, à simplifier, à diriger une équipe, à prendre des décisions et à les faire appliquer.
- Aptitude à exercer les fonctions de cadre A : établie par l'ancienneté administrative
 - Mobilité fonctionnelle et géographique
 - Missions particulières notamment la formation et l'animation au sein de l'équipe
 - La motivation : présentation aux concours et

examens professionnels.

A l'issue des débats, la direction a prononcé les décisions suivantes :

2 collègues initialement classés en « très bon » ont été classés en « excellent » (1 par filière).

6 collègues non proposés ont été classés en « très bon » (3 filière fiscale, 3 filière gestion publique).

Afin de protester contre la révision du plan de qualification et la subjectivité de ce mode de sélection, **la CGT FINANCES PUBLIQUES a voté contre les décisions soumises au vote de la CAPL.**

Nous avons, néanmoins, constaté une prise en compte partielle de notre argumentation sur la question d'un examen d'ensemble des dossiers : la notation n'est plus le critère déterminant du classement. En effet, concernant les dossiers défendus par la CGT-FINANCES PUBLIQUES, deux collègues initialement « à revoir » ont été classés en « très bon » grâce à un examen global de leur dossier.

Les personnels qui souhaitent avoir des explications supplémentaires peuvent joindre les représentants CGT Finances Publiques à cette CAPL :

Nathalie GARCIA : 05.62.23.12.21

Caroline VEGA : 05.34.31.95.14

Jean-Jacques BERGOUGNOUX : 05.34.44.82.32